

**Aménagement et exploitation d’un cimetière (inhumations et cendres)**

Article107 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM107a

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant l’aménagement et l’exploitation d’un cimetière'?' où sont inhumés des cadavres ou des cendres d’humains ou d’animaux assujettis au paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Ce formulaire ne vise pas les installations d’incinération de déchets anatomiques humains tels que définis au *Règlement sur les déchets biomédicaux* qui sont plutôt visés à l’article 237 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*, ci-après appelé le REAFIE, soit une installation d’incinération de déchets biomédicaux. Dans ce cas, c’est le formulaire d’activité ***AM237* – *Gestion de déchets biomédicaux*** qui doit être rempli.

De plus, le présent formulaire ne vise pas l’activité d’incinération de cadavres ou de parties d’animaux qui est plutôt visée à l’article 67 du REAFIE, soit une installation d’élimination de matières résiduelles. Dans ce cas, c'est le formulaire d’activité ***AM67b* – *Installation d’incinération de matières résiduelles*** qui doit être rempli.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* [Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/prelevements/reglement-prelevement-protection/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r.35.2) – ci-après appelé le RPEP

Règlements complémentaires

* [Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains](https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/loi-reg.htm) (chapitre Q-2, r. 37) – ci-après appelé le RPRT
* [Règlement sur les déchets biomédicaux](https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/biomedicaux/index.htm) (chapitre Q-2, r. 12)
* [Règlement sur la qualité de l’eau potable](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/reglement.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40) – ci-après appelé le RQEP
* [Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r.0.1) – ci-après appelé le RAMHHS
* [Code de conception d’un système de gestion des eaux pluviales admissible à une déclaration de conformité](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/pluviales/code-conception.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r.9.01) – ci-après appelé le *Code pluvial*

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm)
* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier et ce, à l’égard de l’activité concernée par le présent formulaire (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité concernée par le formulaire
   1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez l’activité d’établissement et d’exploitation du cimetière'?' visée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande d’autorisation ou de modification d’autorisation.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Cochez la ou les cases correspondant aux types d’inhumation'?' pratiqués dans le cadre de l’activité visée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Inhumation de cadavres d’humains |
| Inhumation de cendres d’humains |
| Inhumation de cadavres d’animaux |
| Inhumation de cendres d’animaux |

* 1. Construction et aménagement

2.2.1 Décrivez l’aménagement du cimetière'?' en précisant chacune des étapes (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

La description doit inclure :

* les travaux de défrichage du terrain;
* les travaux d’excavation et de gestion des sols pour la construction ou l’aménagement du cimetière;
* les travaux pour l’inhumation'?' des cadavres ou des cendres;
* l’entreposage des cadavres et des cendres (exemple : aires d’entreposage et modalités);
* les procédures techniques destinées à préparer les cadavres, à les préserver ou à retarder leurs décompositions réalisées sur le site de l’activité;
* les bâtiments;
* toute autre étape effectuée dans le cadre de l’activité.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre des plans et devis ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.2.2 Fournissez la superficie globale (en mètre carré) et les dimensions (en mètre) du terrain qui accueille le cimetière'?' faisant l’objet de la demande (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.2.3 Dans le tableau ci-dessous, fournissez la superficie (en mètre carré) et les dimensions (en mètre) des zones d’inhumation'?' et de columbarium'?' visées par l’activité (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Identification des zones d’inhumation et de columbarium | | Dimensions (m) | Superficie (m³) |
| Code (tel qu’identifié sur les plans de localisation) | Type d’inhumation |
| *Saisissez les informations.* | Zone d’inhumation  Colombarium | ... | ... |
| ... | Zone d’inhumation  Colombarium | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | Zone d’inhumation  Colombarium | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.2.4 Indiquez la profondeur maximale (en mètre) des excavations dans le sol pour chaque type d’inhumation'?' identifié à la question 2.1.2 et le cas échéant, pour chaque zone d’inhumation prévue (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Identification des zones d’inhumation | | Profondeur maximale (m) des excavations dans le sol |
| Code (tel qu’identifié sur les plans de localisation) | Type d’inhumation |
| *Saisissez les informations.* | Inhumation de cadavres d’humains  Inhumation de cendre d’humains  Inhumation de cadavres d’animaux  Inhumation de cendres d’animaux | ... |
| ... | Inhumation de cadavres d’humains  Inhumation de cendre d’humains  Inhumation de cadavres d’animaux  Inhumation de cendres d’animaux | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | Inhumation de cadavres d’humains  Inhumation de cendre d’humains  Inhumation de cadavres d’animaux  Inhumation de cendres d’animaux | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description des équipements et des installations

2.3.1 Dans le tableau ci-dessous, fournissez une description des appareils, des équipements et des outils utilisés dans le cadre de l’activité (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom ou type d’appareil, équipement ou outil** | **Numéro ou code d’identification**  (tel qu’identifié sur les plans) | **Nombre d’unités** | **Nom du manufacturier et numéro ou type de modèle** (s’il y a lieu) | **Volume maximal utile ou capacité maximale**  (le cas échéant)  Précisez l’unité de mesure utilisée et si la donnée est estimée ou mesurée. |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.4.1 Décrivez l’activité concernée par la demande en précisant chacune des étapes liées à l’exploitation du cimetière'?' (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Cette description doit permettre de localiser toutes les étapes importantes effectuées à l’intérieur des installations et nécessaires à la réalisation de l’activité en incluant les éléments suivants :

* les zones d’entreposage de produits chimiques, etc.;
* les zones de préparation des cadavres avant inhumation'?', le cas échéant;
* toute autre information pertinente.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre un plan d’aménagement et/ou des schémas des procédés pouvant contribuer à la description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.2 Inscrivez les durées minimale et maximale (le cas échéant) d’exploitation du cimetière'?' (en année) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.3 Décrivez le mode de gestion et d’entreposage des matières à inhumer (ex. : salles d’entreposage, système de réfrigération, etc.) (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

Ces informations doivent comprendre la description des aires d’entreposage, leur capacité maximale d’entreposage ainsi que les informations techniques des principaux appareils ou équipements utilisés le cas échéant (leur nombre, leur capacité maximale, etc.).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.4 Des produits chimiques sont-ils utilisés pour le nettoyage, la désinfection ou pour toute autre opération durant l’exploitation de l’activité (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.5.

2.4.5 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les produits chimiques utilisés pour l’exploitation du cimetière'?' (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification du produit chimique utilisé (réactif ou autre) | But de l’utilisation | Description des composantes constituant ce produit (lorsqu’applicable)  Inscrivez le nom de chaque contaminant'?' constituant ce produit et susceptible d’être rejeté à l’environnement'?'. | Fiche signalétique (le cas échéant) | Quantité maximale utilisée (par an)  Précisez l’unité (m3, kg ou l) et indiquez si la quantité est estimée ou mesurée. | Mode d’entreposage | Code d’identification de l’aire d’entreposage  Tel qu’indiqué sur les plans | Capacité maximale d’entreposage  Précisez l’unité de référence (m3, kg ou l) et indiquez si la quantité est estimée ou mesurée. |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.4.6 Afin de faciliter l’analyse de la demande, fournissez les fiches signalétiques identifiant la composition des produits chimiques utilisés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE). *(Facultatif)*

Notez que lorsqu’applicable, les fiches signalétiques doivent présenter au minimum l’ensemble des composés d’un produit, avec le numéro de CAS (*Chemical Abstracts Service*), la proportion de tous les composés du produit, les données de toxicité aquatique du produit et les données sur la dégradabilité du produit.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description de la gestion des eaux

2.5.1 Le projet comporte-t-il au moins une activité de prélèvement qui n’est pas assujettie à l’obtention d’une autorisation ministérielle (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.5.3.

2.5.2 En plus des éléments demandés dans le formulaire général *AM16b –* *Description* du projet relativement à l’approvisionnement et au prélèvement d’eau, décrivez les éléments suivants (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

R NR SO

* le traitement de l’eau prélevée ou approvisionnée avant son utilisation, le cas échéant;
* les équipements de mesure et de contrôle mis en place;
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.5.3 Décrivez l’usage des eaux prélevées, utilisées et générées par l’activité (art. 17 al. 1 (1) et 18(1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.5.4 Décrivez le schéma d’écoulement des eaux prélevées, utilisées et générées par l’activité, de leur approvisionnement à leur utilisation, jusqu’à leur rejet ou leur gestion (art. 17 al. 1 (1) et 18(1) REAFIE).

R NR SO

La description doit inclure :

* les eaux potables;
* les eaux de procédés;
* les eaux de lavage;
* les eaux sanitaires;
* les eaux résiduaires;
* toute autre eau prélevée, utilisée ou générée.

Le cas échéant, la description doit considérer la recirculation'?' ou la réutilisation des eaux.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre un diagramme ou un schéma d’écoulement des eaux et un bilan des eaux de l’activité ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

Le diagramme, s’il est fourni, doit être à jour et doit présenter l’écoulement des eaux, de leur approvisionnement jusqu’aux appareils, aux équipements, aux réservoirs, aux bassins d’entreposage, aux ouvrages utilisés ou aux étapes réalisées. Les eaux recirculées ou réutilisées doivent y être indiquées.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

2.6.1 Décrivez les mesures appliquées et/ou les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement'?' de l’activité visée par la demande (art. 17 et 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de précisions à fournir :

* le choix d’emplacement;
* la technique de construction;
* le mode d’exploitation.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas. *Justifiez.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.7.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étapes de réalisation des activités :

* la construction des bâtiments;
* les travaux d’aménagement de l’activité;
* l’exploitation de l’activité;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.7.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’horaire d’exploitation du procédé ou de l’activité de l’établissement ainsi que le nombre de quarts de travail (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire** | **Dimanche** | **Lundi** | **Mardi** | **Mercredi** | **Jeudi** | **Vendredi** | **Samedi** |
| Heure de début | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Heure de fin | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Nombre de quarts de travail | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si le format du tableau ne convient pas à la présentation de votre horaire, fournissez l’information dans un document distinct et indiquez-en le nom*. | *Précisez la section.* |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* Les zones d’intervention :
* les bâtiments et toute autre infrastructure,
* les zones d’inhumation'?' et de columbarium'?',
* les zones d’entreposage des sols excavés,
* les zones de chargement et de déchargement;
* la délimitation du terrain du cimetière'?';
* les fossés servant au drainage des eaux du site;
* les points de rejets des eaux de ruissellement du terrain du cimetière;
* les regards pluviaux et d’égouts;
* les points de rejet des contaminants'?', s’il y a lieu;
* les puits d’alimentation en eau potable;
* les autres types de puits d’eau souterraine;
* les cours et plans d’eau;
* les points de prélèvements d’eau de surface;
* toute autre information pertinente.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* le point de rejet des eaux de ruissellement du site;
* les puits d’alimentation en eau potable.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description du site et du milieu environnant de l’activité

3.2.1 Décrivez le zonage du lieu et du milieu environnant dans un rayon de 500 mètres (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.2.2 Fournissez la profondeur (en mètre) du niveau le plus élevé de la nappe phréatique calculé sur une période minimale d’une année (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Une profondeur minimale de 1 mètre doit être respectée en tout temps entre la base du cercueil et le niveau le plus élevé de la nappe phréatique sur une base annuelle.

Notez qu’à titre indicatif, des méthodes de calcul du niveau des eaux souterraines sont fournies à l’article 83 du *Code de conception d’un système de gestion des eaux pluviales admissible à une déclaration de conformité.*

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.2.3 Un prélèvement d’eau souterraine effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire est-il présent à proximité du site du cimetière'?' (art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art. 17 al. 1 (3) RPEP)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 3.2.6.

3.2.4 Fournissez la distance (en mètre) entre le cimetière'?' et le puits d’eau souterraine (art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art. 17 al. 1 (3) RPEP).

R NR SO

**Recommandations :**

Un cimetière ne peut être aménagé à l’intérieur de l’aire de protection immédiate d’un site de prélèvement d’eau, peu importe sa catégorie (art. 56 RPEP).

Considérant les contaminants'?' potentiellement rejetés lors de la décomposition des corps, il est recommandé d’éviter de positionner un cimetière à l’intérieur de l’aire de protection intermédiaire bactériologique d’un puits délimité en vertu de l’article 57 du RPEP.

Pour tout cimetière localisé en amont hydraulique d’un puits de catégorie 3 alimentant plus de 20 personnes, la distance minimale recommandée entre le cimetière et le puits est fixée à 100 mètres, à moins que cette distance ne soit révisée par un professionnel'?' en respect de la procédure décrite au 1er paragraphe de l’article 57 du RPEP en ciblant toutefois la formation hydrogéologique qui abrite la surface de la nappe phréatique (art. 17 RPEP).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.2.5 Un prélèvement d’eau de surface est-il identifié dans le milieu environnant du cimetière'?' (art. 17 al. 1 (5) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.

3.2.6 Fournissez la distance (en mètre) entre le cimetière'?' et le puits d’eau de surface (art. 17 al. 1 (5) REAFIE).

R NR SO

Notez que pour tout cimetière localisé en amont hydraulique d’un puits de surface, la marge de recul recommandée est de 100 mètres par rapport à la ligne des hautes eaux, sans regard à la délimitation des aires de protection immédiates et intermédiaires décrites aux articles 70 et 72 du RPEP.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impact », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impact applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c — Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impact et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impact par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impact à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impact que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.1.1 Les activités d’aménagement et l’exploitation d’un cimetière'?' sont susceptibles de générer un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout'?' ou hors du site. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de rejets d’eau à déclarer dans ce formulaire :

* le rejet des eaux de ruissellement ou des eaux pluviales dans l’environnement'?', dans un système d’égout ou acheminé à l’extérieur du site;
* le rejet d’eau de procédé, avec ou sans traitement.

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un système de gestion des eaux pluviales, dans un fossé'?', dans un milieu naturel, dans un cours d’eau, dans le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

Selon le type d’activité, il est possible que des objectifs environnementaux de rejet (OER) soient définis pour certains rejets dans l’environnement. Veillez à présenter une demande d’OER au ministère avant de déposer la demande d’autorisation ou de modification d’autorisation afin de connaître ces OER.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 Les activités d’aménagement et d’exploitation d’un cimetière'?' sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’impacts à déclarer dans ce formulaire :

* le drainage des eaux de surface;
* le rejet de contaminants'?' pouvant atteindre les eaux de surface, les sols ou les eaux souterraines (ex. : résurgence des eaux de lixiviation des cadavres et cendres inhumés);
* la mise à nu de sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surface;
* l’entreposage de sols ou de matières lixiviables.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 Les activités d’aménagement et d’exploitation d’un cimetière'?' sont-elles susceptibles d’émettre des rejets dans l’atmosphère'?' (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples d’impacts à déclarer dans le formulaire ***AM18c -*** ***Rejets atmosphériques*** :

* la poussière générée par les travaux d’excavation des sols;
* les odeurs liées à la décomposition des cadavres.

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, justifiez votre réponse et passez à la section 4.4.

4.3.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18c - Rejets atmosphériques* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Bruit

4.4.1 Les activités d’établissement et d’exploitation d’un cimetière'?' sont-elles susceptibles de générer du bruit (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de sources de bruit à déclarer dans le formulaire ***AM18a – Bruit*** :

* les aires de circulation, de chargement et de déchargement des matières;
* les bruits d’impacts;
* la machinerie se déplaçant sur le site.

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, justifiez votre réponse et passez à la section 4.5.

4.4.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18a – Bruit* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.5.1 L’établissement et l’exploitation d’un cimetière'?' sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* les vibrations (travaux de dynamitage, etc.);
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* la présence de nuisances sur le site (vermine, etc.);
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone;
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Exigences règlementaires

4.6.1 Fournissez une étude hydrogéologique du terrain décrivant notamment les conditions hydrogéologiques qui prévalent (art. 108(1) REAFIE).

R NR SO

Cette étude devrait décrire les éléments suivants :

* la nature du sol du terrain destiné à l’aménagement du cimetière'?';
* le contexte géologique général incluant la stratigraphie des sols et du roc du terrain;
* la granulométrie de la zone non saturée des sols qui recevront les corps ou les cendres;
* le sens d’écoulement des eaux souterraines et le gradient hydraulique;
* la profondeur de la surface piézométrique en période de hautes eaux des nappes d’eau souterraine;
* un inventaire des puits d’eau souterraine en précisant ceux destinés à la consommation humaine et à la transformation alimentaire, leurs catégories de prélèvements d’eau (catégories 1, 2 et 3) et leurs aires de protection;
* un inventaire des récepteurs potentiels de contaminants'?' dans les eaux de surface et les eaux souterraines à l’intérieur d’un rayon de 200 mètres autour du site;
* toute autre information pertinente.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, appelés « formulaires de description complémentaire ».

Les formulaires de description complémentaire visent des particularités du projet qui ne figurent ni dans les formulaires d’activité, ni dans les formulaires d’impact.

Les formulaires de description complémentaire applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général AM16c - Identification des activités et des impacts ou AM27c - Identification des activités et des impacts du projet modifié.

Notez que les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs; il s’agit d’exemples pour vous aider à remplir les formulaires de description complémentaires.

* 1. Historique du terrain (sols)

Si le terrain a fait l’objet d’une caractérisation, d’une réhabilitation, a soutenu une activité industrielle ou commerciale ou est susceptible d’être contaminé, remplissez le formulaire de description complémentaire ***AM17a – Historique du terrain (sols)*** (art. 17 al. 2 REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission de ce formulaire:

* le cimetière'?' se trouve sur un terrain réhabilité ou possiblement contaminé non visé par l’annexe III du RPRT;
* le cimetière se trouve sur un terrain ayant supporté une activité industrielle ou commerciale visée par l’annexe III du RPRT.

Si une caractérisation de l’état initial des sols a été réalisée, cette dernière peut être jointe au formulaire de description complémentaire ***AM17a – Historique du terrain (sols)***. Ce type de caractérisation peut être réalisée afin de connaître la teneur de fond naturel de certains éléments (ex. : arsenic, cadmium) et permet d’établir la qualité des sols avant la réalisation d’une activité (art. 18 REAFIE).

* 1. Autres informations

5.2.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter la demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* des inventaires spécifiques à une espèce;
* des études antérieures;
* des fiches techniques;
* tout autre renseignement ou document pertinent.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez une *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**atmosphère :** air ambiant qui entoure la terre, à l’exclusion de l’air qui se trouve à l’intérieur d’une construction ou d’un espace souterrain (art. 1 LQE).

**cimetière**: désigne un site où sont inhumés des cadavres ou des cendres d’humains ou d’animaux sans égard au type d’exploitant ou aux autres obligations ou définitions découlant des lois autres que la LQE (Guide REAFIE).

**columbarium** : installation aménagée dans le but de recevoir les cendres produites par crémation.

**contaminant :** une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**fossé** : fossé de voie publique ou privée, fossé mitoyen ou fossé de drainage tel que défini aux paragraphes 2 à 4 du premier alinéa de l’article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1) (art. 3 REAFIE).

**inhumation**: action de mettre en terre ou de déposer dans un mausolée, un columbarium, un caveau, une crypte, des restes mortels.

**professionnel** : un professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**recirculation :** réintroduction (ex. : par pompage) d’une partie ou de la totalité du débit déjà utilisé dans des unités de l’exploitation vers une portion antérieure d’un circuit d’eau (aval vers amont) à la suite de son passage dans un système de traitement afin de maintenir une bonne qualité de l’eau.

**système d’égout** : tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.